



SICTREM DE BAUGY

AVEC LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, VOS REGLEMENTS EN TOUTE SECURITE !

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ses administrés, le Sictrem vous propose désormais de prélever sur votre compte bancaire la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

- **SÛR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !
- **SIMPLE** : vos factures vous sont adressées comme par le passé ; vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.
- **SOUPLE** : vous changez de compte ou d'agence bancaire... Un simple coup de fil au Sictrem pour avertir de ce changement et l'envoi de votre nouveau RIB par courrier. Vous souhaitez renoncer à votre contrat : informez-en nos services 2 mois avant la prochaine échéance.

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit simplement de nous retourner la demande et l'autorisation de prélèvement ci-dessous, complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB). Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président

